

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

► **B** **DIRECTIVE 2007/46/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL**

du 5 septembre 2007

**établissant un cadre pour la réception des véhicules à moteur, de leurs remorques et des systèmes,
des composants et des entités techniques destinés à ces véhicules**

(directive-cadre)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 263 du 9.10.2007, p. 1)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) 2018/858 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018	L 151	1	14.6.2018

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://data.europa.eu/eli/dir/2007/46/2020-09-01/fra>